



Le Président d'Honneur

Paris, le 10 février 2010

11 boulevard Davout
75020 PARIS
Tel : 06 13 61 69 80
Fax : 01 46 59 46 27
E-mail : patrick.tugault@wanadoo.fr

Situation de la Fédération

Réf : PH/PT/13/10

**Mesdames et Messieurs
les Présidents de Clubs
Comités Départementaux
et Ligues Régionales**

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

La Fédération endure aujourd'hui la crise la plus grave qu'elle ait eu à connaître depuis sa création.

Par le passé, certains conflits peu glorieux ont fait vaciller l'association, mais jamais cette dernière ne s'est trouvée devant une crise institutionnelle aussi grave.

En effet, tous les membres du dernier Comité Directeur n'appartenant pas au Bureau fédéral ayant refusé de voter le procès-verbal du Bureau qui leur était soumis pour approbation, les membres du Bureau fédéral se sont réglementairement retrouvés démissionnés.

La démission de la quasi totalité des membres du Bureau fédéral et du Président de la Fédération de leur qualité de membre du Comité Directeur avant que ce dernier ne procède à l'élection d'un nouveau Bureau a entraîné une situation de blocage institutionnel.

Il n'y a donc plus de Président, de Vice-présidents, de Secrétaire Général, de Trésorier Général et leurs adjoints.

Or toutes les dispositions réglementaires, que ce soient celles des statuts (statuts types imposés par décret en Conseil d'Etat) ou celles des différents règlements fédéraux s'appuient normalement sur les divers responsables élus des différents organes de direction afin de faire fonctionner la Fédération de façon démocratique.

Tout semblait prévu, les remplacements en cas de vacance de poste étaient prévus.

L'imprévisible survint par la démission concomitante, d'une part, celle forcée des membres du Bureau, et d'autre part, celle du Président de la Fédération.



Dans un tel cas de figure, les membres du Comité Directeur non démissionnaires restent membres du Comité Directeur, mais aucun ne peut réglementairement prendre une initiative quelconque.

En effet, les prises de décisions prévues par les différents textes impliquent toujours, soit le Président, soit le Secrétaire Général ou leurs remplaçants.

Aujourd'hui ce « maillon » ayant sauté, la chaîne institutionnelle se trouve « grippée ».

Jean-Marc SEURIN, Directeur Technique National a rendu compte de la situation de blocage au Ministère de tutelle.

Les services juridiques du Ministère, après étude du dossier, ont soumis une solution à la Direction des Sports.

Cette dernière a proposé à Monsieur Denis-Didier ROUSSEAU, Président démissionnaire, de bien vouloir procéder à la convocation d'un Comité Directeur ayant pour objet unique de l'ordre du jour : la convocation d'une Assemblée Générale aux fins de remplacer les postes ayant ouvert vacance au Comité Directeur et de désigner un Président.

Monsieur ROUSSEAU n'a pas souhaité procéder à la convocation du Comité Directeur.

La difficulté porte sur le fonctionnement interne de notre association. Une des solutions juridiques envisageables consiste en la saisine du Juge du Tribunal de Grande Instance afin que ce dernier procède à la nomination d'un administrateur provisoire ayant pour charge de convoquer une Assemblée Générale aux fins de débloquer la situation.

Cette solution n'est cependant pas sans inconvénients :

- La procédure judiciaire, la mise en place d'un administrateur provisoire, l'état des lieux que ce dernier ne manquera pas de demander avant toute prise de décision, etc. entraîneront la Fédération dans une procédure pouvant durer plusieurs mois, voire plusieurs années comme cela c'est déjà vu pour d'autres associations,
- Le coût d'une telle procédure restera entièrement à la charge de la Fédération à une période où l'on s'entend à dire que la Fédération pourrait présenter un résultat comptable 2009 en déficit.

Devant cette situation le risque de voir l'administrateur provisoire demander au Juge une mise en redressement judiciaire de la Fédération n'est pas négligeable.

Si ce cas se présentait, il y a malheureusement de grande chance que le Juge ne fasse montre d'aucune mansuétude à notre égard, la Fédération venant à peine d'achever le plan de redressement de son dernier redressement judiciaire.

La mansuétude entraînerait un nouveau redressement judiciaire.

Le manque de mansuétude entraînerait la liquidation judiciaire et la cessation d'activité de la Fédération.

La solution alternative que j'ai proposée aux membres du Comité Directeur consiste à recueillir l'accord de chaque membre du Comité Directeur en exercice afin de procéder à la convocation du Comité Directeur.

L'ordre du jour de ce dernier ne comportant qu'un seul objet : la convocation d'une Assemblée Générale.

Cette Assemblée Générale pourvoira les postes du Comité Directeur ayant ouvert vacance et élira un nouveau Président.

Par la suite, le Comité Directeur élira les membres du Bureau, et la Fédération se trouvera, à nouveau, en ordre de marche institutionnel.

J'ai soumis la démarche, par l'intermédiaire du Directeur Technique National, à la Mission des affaires juridiques et contentieuses du Ministère de tutelle qui a donné son aval.

J'ai appelé chacun des membres non démissionnaires du Comité Directeur à prendre ses responsabilités en ces heures graves.

En effet, seule une démarche unanime de ces derniers évitera dans le futur une mise en cause de cette procédure si le Juge du fond était néanmoins saisi, par quiconque, pour annulation.

J'espère être entendu et pouvoir bientôt vous recontacter pour vous annoncer la tenue d'une Assemblée Générale qui pourra mettre fin à la situation actuelle.

Quoiqu'il en soit, afin que vous puissiez dès à présent prendre les mesures nécessaires pour être présents lors de cette Assemblée Générale où vous pourrez défendre les intérêts de notre Fédération et de nos disciplines, je vous communique le calendrier prévisionnel :

- 20 février : Comité Directeur.
Ouverture des candidatures pour les postes vacants au Comité Directeur.
(les 2 postes réservés à la représentation des femmes sont d'ores et déjà vacants)
- 8 mars : Dernier délai de retour des candidatures au siège fédéral.
- 27 mars : Assemblée Générale électorale pour les postes ayant ouvert vacance et pour la Présidence de la Fédération.
- 10 avril : Assemblée Générale électorale pour les postes ayant ouvert vacance et pour la Présidence de la Fédération, nécessaire si l'Assemblée Générale du 27 mars ne recueille pas le quorum nécessaire.

Il me paraissait nécessaire de vous éclairer tant sur la situation actuelle de la Fédération que sur les mesures en cours pour essayer de la rendre à nouveau opérationnelle.

J'espère y être parvenu mais reste néanmoins à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Sportivement,

Patrick TUGAULT

